



L'influenza aviaire (IA) est une maladie virale hautement contagieuse qui affecte à la fois les oiseaux domestiques et sauvages.

L'influenza aviaire constitue également une préoccupation majeure de santé publique.

Chacun peut être une sentinelle

Afin de limiter la diffusion du virus, veuillez rester sur les chemins balisés et ne pas vous approcher ni nourrir les oiseaux sauvages ;

Après votre promenade dans cette zone, changez de tenue et de chaussures si vous devez vous rendre dans un élevage de volailles ou une basse-cour.

SI VOUS TROUVEZ DES OISEAUX MORTS

- **Ne les touchez pas et notez le lieu de découverte** (si possible le géolocaliser)
- **Contactez le service départemental de l'Office français de la biodiversité (OFB)** ou la **fédération départementale des chasseurs (FDC)** de votre département ou la **mairie de la commune où le cadavre a été trouvé** :

	OFB	Fédération chasseurs
75	01 45 14 36 59 - sidppc@ofb.gouv.fr	01 34 85 33 00 – contact@ficif.com
77	01 64 00 66 41 - sd77@ofb.gouv.fr	01 64 14 40 20 – contact@fdc77.fr
78	01 30 90 64 85 - sid78-95@ofb.gouv.fr	01 34 85 33 00 – contact@ficif.com
91	07 63 99 54 74 - sd91@ofb.gouv.fr	01 34 85 33 00 – contact@ficif.com
92	01 45 14 36 59 - sidppc@ofb.gouv.fr	01 34 85 33 00 – contact@ficif.com
93	01 45 14 36 59 - sidppc@ofb.gouv.fr	01 34 85 33 00 – contact@ficif.com
94	01 45 14 36 59 - sidppc@ofb.gouv.fr	01 34 85 33 00 – contact@ficif.com
95	01 30 90 64 85 - sid78-95@ofb.gouv.fr	01 34 85 33 00 – contact@ficif.com